



**LE COMITÉ DE CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL DES FEMMES DU CONSEIL FAIT APPEL À TOUTES ET À TOUS POUR QUE VOUS SIGNIEZ LA PÉTITION EN FAVEUR DE L'ATTRIBUTION DE L'ORDRE DU CANADA AU D<sup>R</sup> MORGENTALER. LA PÉTITION EN LIGNE SE TROUVE AU :**

[www.gopetition.com/online/20407.html](http://www.gopetition.com/online/20407.html);

**Voir les détails sur le feuillet concernant la pétition.**

**Conseil régional FTQ  
Montréal métropolitain**

Téléphone :  
514 387-3666

Télécopieur :  
514 387-4393

Courriel :  
crtqmm@videotron.ca



L'infoCOURRIELmétro

Mise en page :  
Sylvie Veilleux (SEPB-574)

## MOBILISATION – MANIFESTATION ET PÉTITION

### MANIFESTATION

**28 septembre 2008 à 13 h 30  
PARC LAHAIE  
COIN SAINT-LAURENT ET SAINT-JOSEPH  
PRÈS DU MÉTRO LAURIER À MONTRÉAL**



Le gouvernement conservateur tente par plusieurs moyens de remettre en cause le droit à l'avortement au Canada par divers projets de loi dont le C-484, intitulé *Loi sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels*. Ce projet de loi vise à faire reconnaître comme un crime distinct le fait de blesser ou de causer la mort d'un enfant non encore né, donc du fœtus.

Or, ce projet de loi est insidieux, car sous prétexte de protéger davantage les femmes enceintes, il pourrait au contraire mettre en péril le droit des femmes à l'égalité, la liberté et la sécurité. S'il était adopté, il permettrait d'octroyer un statut juridique au fœtus, un précédent juridique qui mettrait la table pour remettre en question le droit à l'avortement et qui pourrait mener à la criminalisation de certaines femmes pour des comportements perçus comme étant dangereux pour le fœtus.

Plusieurs groupes, organisations et personnes ayant dénoncé ce projet de loi, le gouvernement Harper a répliqué en annonçant son intention d'en déposer un nouveau visant à punir plus sévèrement la violence contre les femmes enceintes, et ce, sans donner de droits au fœtus.

Selon le gouvernement, ce nouveau projet de loi, qui n'est pas encore rédigé ni déposé, n'affecterait en rien le droit à l'avortement. Avec ce type d'annonce, empreinte de visées électoralistes, le gouvernement Harper semble ainsi vouloir rassurer la population en ne voulant pas rouvrir le débat sur l'avortement. Cependant, il ne faut pas oublier que non seulement C-484 n'a pas été retiré officiellement, mais que d'autres projets de loi tels que C-338 (visant à interdire un avortement après 20 semaines de gestation) et C-537 (visant à protéger le droit de conscience des professionnels de la santé) sont encore sur la table de travail.

**C'EST POURQUOI NOUS VOUS INVITONS À VOUS JOINDRE À NOUS LE 28 SEPTEMBRE 2008 POUR UNE MANIFESTATION. LE LIEU DE RALLIEMENT EST AU PARC LAHAIE (COIN SAINT-LAURENT ET SAINT-JOSEPH, MÉTRO LAURIER), À 13 H 30.**

**VENEZ EN GRAND NOMBRE.**

Visitez aussi le site Internet :  
[www.contrec484.gc.ca](http://www.contrec484.gc.ca)